

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
D'ÉLECTRIFICATION
ET D'ÉQUIPEMENT RURAL

—

Extrait du registre des délibérations du Bureau syndical

Réunion du vendredi 12 juillet 2021

Date de convocation : 23 juin 2021	Nombre de membres { présents : 16 absents : 5
Nombre de membres en exercice : 21	
Date d'affichage : 17 juillet 2021	

Décision ADOPTÉE : { Voix POUR : 16
Voix CONTRE : 0
Abstentions : 0 } — Décision n° B2021-17

**OBJET : Affectation de financements de projets d'électrification –
Programme B du FACÉ 2020 (totalité, progr. ER 2020)**

L'an DEUX MIL VINGT-ET-UN, le DOUZE du mois de JUILLET, lundi à 9 heures 30, les membres du Bureau du SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRIFICATION ET D'ÉQUIPEMENT RURAL DE LA CHARENTE-MARITIME se sont réunis à Saintes, au siège d'EAU 17, sous la présidence de Monsieur François BRODZIAK, Président, suite à une convocation du 23 juin 2021.

ÉTAIENT PRÉSENTS : M. François BRODZIAK, Président, MM. Christophe CABRI, Jean-Luc FOURRÉ, Thierry LESAUVAGE et Denis ROUYER, Mme Lydie DEMENÉ, MM. Jean-Marie PETIT et Daniel BOURSIER, Vice-présidents, MM. Sylvain LESPINASSE, Mme Marcelle LYONNET, MM. Daniel PATTEDOIE, Patrick ORGERON, Jacky PROUTEAU, Christian LUCAZEAU, Jean-Paul GOUSSARD et Pierre GEOFFROY, formant la majorité des membres en exercice.

ÉTAIENT EXCUSÉS : M. Christophe BERTAUD, Mme Mariette ADOLPHE, MM. Julien DURESSAY, Franck PETITFILS et Bernard LEPIE.

ÉTAIENT ABSENTS : NN.



M. le Président rappelle que, pour le sous-programme B du FACÉ 2020 (extensions) dans le programme d'électrification ER 2020, le Comité, réuni le 28 février 2020, a voté un montant de travaux de 586 250 euros (HT), montant porté à 605 750 euros (HT) par le Comité le 13 avril 2021.

M. le Président propose au Bureau d'affecter la totalité du montant de travaux permis par la dotation 2020 du sous-programme B du FACÉ, soit 605 750 euros (HT) aux 73 opérations suivantes dans le programme ER 2020 :

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
ER008-1013	Andilly	Rue des Augets	5 300
ER013-1001	Antezant-la-Chapelle	Chemin du Parc	5 000
ER022-1013	Asnières-la-Giraud	Rue des Acacias	3 800
ER041-1016	Benon	Rue du Lavoir	28 800
ER042-1005	Bercloux	Route de Brizambourg	8 100
ER048-1004	Blanzac-lès-Matha	Chemin des Vignes	8 400
ER052-1002	Boisredon	La Garenne	17 700
ER071-1002	La Brousse	Chemin de l'Etang	8 700
ER074-1004	Bussac-Forêt	Rue des Graves	6 200
ER080-1010	Chambon	Rue du Ruisseau	6 600
ER084-1011	Champagnolles	Rue Champs des Plantes	3 900
ER084-1012	Champagnolles	Rue des Lapins	4 000
ER086-1025	Chaniers	Chemin des Palombes	4 400
ER091-1005	Charron	Rue du 11 Novembre	5 300
ER098-1015	Chenac-St-Seurin-d'Uzet	Chemin de Chez Rullaud	3 800
ER100-1005	Chérac	Route de Bourgogne	11 400
ER108-1006	Clam	Rue des Blanchards	4 700
ER119-1026	Corme-Ecluse	Route de Meursac	5 300
ER120-1029	Corme-Royal	Chemin de Pereres	5 500
ER124-1003	Courant	Rue du Lavoir	5 900
ER126-1003	Courcerac	Rue des Sablières	7 000
ER131-1015	Cozes	Rue de la Loge	11 000
ER131-1018	Cozes	Route de Javrezac	13 100
ER133-1007	Cravans	Route de Châtenet	12 100
ER135-1000	Cressé	Allée des Poitevins	15 700
ER137-1001	La Croix-Comtesse	Fief de la Motte	7 300
ER150-1004	Les Eglises-d'Argenteuil	Rue des Fontaines	8 800
ER152-1006	Epargnes	Chez Carré	3 500
ER152-1007	Epargnes	Rue du Bois Barraud	7 800
ER152-1008	Epargnes	Rue des Sauzes	3 500
ER162-1005	Fontaine-Chalendray	Impasse du Figuier	5 200
ER166-1010	Forges	Chemin de la Bonnatière	10 000
ER167-1004	Le Fouilloux	Pré des Ouches	10 600
ER174-1008	Genouillé	Le Four à Chaux	6 200
ER192-1015	Jarnac-Champagne	Chez Melinge	7 500
ER213-1002	Lozay	Impasse des Prés Jaulet	8 500
ER220-1005	Marignac	Roumenèche	4 000
ER221-1006	Marsais	Voie communale 15	62 050

N° de dossier	Commune	Adresse – lieu-dit	Estimation (euros HT)
ER221-1007	Marsais	Chemin du Logis	16 000
ER225-1023	Les Mathes	Rue de la Vallade	12 300
ER226-1009	Mazeray	Route des Richards	4 600
ER236-1006	Mirambeau	Route de Nieul-le-Virouil	4 400
ER236-1023	Mirambeau	Bellevue	5 400
ER246-1006	Moragne	Rue du Port Paradis	6 000
ER247-1004	Mornac-sur-Seudre	Rue des Mouettes	7 000
ER262-1008	Nieul-lès-Saintes	Chemin de Galerat	3 100
ER263-1003	Nieul-le-Virouil	Chemin du Petit Bois	7 500
ER273-1003	Pérignac	Route de Mordeloup	14 000
ER280-1010	Plassay	Rue du Champ Robin	3 400
ER293-1005	Puyravault	Route du Chêne de la Ville	6 300
ER302-1005	Romegoux	Route Napoléon	3 700
ER309-1015	St-Aigulin	Rue de la Gravière	2 700
ER309-1017	St-Aigulin	Le Petit Mondain	4 400
ER314-1006	St-Césaire	La Girardière	6 200
ER322-1010	St-Cyr-du-Doret	Rue de la Chaume	5 400
ER332-1003	St-Georges-Antignac	Impasse des Groies	5 300
ER336-1023	St-Georges-des-Coteaux	Chemin des Rivières	7 700
ER339-1013	St-Germain-de-Lusignan	La Blanche	6 500
ER339-1015	St-Germain-de-Lusignan	Pépinière aéronautique	2 700
ER393-1019	St-Romain-de-Benet	Route de la Scierie	18 100
ER404-1007	St-Simon-de-Pellouaille	Chemin de la Croix	6 200
ER404-1008	St-Simon-de-Pellouaille	Chemin de Chez Joyeux	6 500
ER425-1027	Semussac	Rue des Vignes	4 900
ER426-1001	Le Seure	Le Maine	10 700
ER433-1003	Sousmoulins	Rue du Bourg	9 200
ER441-1007	Tesson	Chez Sorignets	10 000
ER441-1009	Tesson	Chemin de la Prairie	5 100
ER443-1006	Thairé	Chemin de Saint-Hubert	7 600
ER446-1006	Thors	Rue de Chaboisseau	4 600
ER451-1005	Les Touches-de-Périgny	Le Marquisat	6 700
ER453-1013	Trizay	Chemin de Petit Gaillard	5 800
ER465-1008	La Vergne	Fief des Beaupins	14 100
ER470-1002	Villars-les-Bois	La Grande Ouche	5 000
Total			605 750



LE BUREAU SYNDICAL, APRÈS AVOIR ENTENDU CET EXPOSÉ ET APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS :

Accepte les propositions qui viennent de lui être présentées.

Fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus, tous les membres présents ayant signé le registre.

*Pour copie certifiée conforme,
Le 2^{ème} Vice-président,
Jean-Luc FOURRÉ*